

POURQUOI LES SALARIES INTÉRIMAires SONT ILS SPOLIES DE LA PRIME PEPA ?

Avec 2.6 Millions salariés intérimaires actuellement (soit 700 000 équivalents temps plein) et 50 000 CDI intérimaires, les salariés intérimaires sont souvent écartés par plusieurs dispositifs gouvernementaux comme la prime COVID des soignants et surtout la prime PEPA. Pourquoi ?

Une des conditions pour bénéficier de la prime est d'être mis à disposition dans l'entreprise au moment de son versement. Cette date est souvent fixée au 31 décembre... le problème c'est que 80% des entreprises sont fermées et le contrat des salariés intérimaires arrêté !

Les accords de la prime PEPA existent mais le plus souvent c'est une décision unilatérale de la direction qui déclenche le versement de 500 €, 1 000 € ou plus (jusqu'à 2 000 €) s'il existe un accord d'intéressement !



Pour les camarades FO : Comment faire ? Lors de vos négociations ou à la parution de la décision unilatérale, rappelez à votre direction que les salariés intérimaires qui participent au profit de votre entreprise ne sont pas des sous salariés ! Ils ont le droit aussi à une part du gâteau !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos équipes FO INTERIM



Mathieu MARÉCHAL • Responsable de branche FO Intérim • 06 59 11 60 27
 Béatrice CLUZEL • Responsable de branche FO Intérim • 06 85 37 03 44
 Karim • référent CDI-intérimaire • 0666645527

FEC FO • 54 rue d'Hauteville, 75010 Paris
 01 48 01 91 95 • services@fecfo.fr • www.fecfo-services-interim.fr